

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1075

présenté par
M. Plisson

ARTICLE 31 BIS

À la dernière phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de ces dispositions »

les mots :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.